

# LETTRE D'INFORMATION

Numéro 48 - Février 2024



## Au sommaire

- *Transhumance des ovins / caprins*
- *La montée en alpage 2024*
- *Le calendrier des formations à venir*
- *Le bilan de l'assemblée générale*

## Transhumance des ovins / caprins

Cette année 2024, la DDPP de l'Isère a délégué la gestion des transhumances ovins-caprins au GDS de l'Isère. Cela ne change pas les règles de déclaration : un document de demande d'autorisation de transhumance est à compléter et à renvoyer au GDS de l'Isère minimum **15 jours AVANT** la montée des animaux en alpage afin de vérifier toute les qualifications.

Le GDS de l'Isère validera ensuite cette demande d'autorisation. Si le document nous parvient après l'arrivée des animaux en estive ou bien si votre cheptel n'est pas indemne de Brucellose et à jour de ses prophylaxies, le GDS de l'Isère ne pourra valider votre demande de transhumance et le dossier sera transmis aux services de la DDPP de l'Isère.

**Deux types de documents sont téléchargeables :**

- **Autorisation de transhumance de l'Isère vers d'autres départements : [ici](#)**
- **Autorisation de transhumance de l'Isère vers l'Isère : [ici](#)**

Vous pouvez nous transmettre la demande d'autorisation, **au plus tard 15 jours avant de monter** :

- **Par mail** : [gds38@reseaugds.com](mailto:gds38@reseaugds.com), ou bien
- **Par courrier** : GDS 38 - 145 Espace Trois Fontaines 38140 Rives

## La montée en alpage 2024

**Conformément à la réglementation en vigueur, un animal ne peut transhumér que s'il est correctement identifié et issu d'un cheptel qualifié. La montée en alpage doit être préparée avec un protocole sanitaire (qui peut se discuter en AG).**

- Respecter la réglementation vis-à-vis de la tuberculose, de la leucose, de la brucellose, de l'IBR et de la BVD.
- Pour transhumér, chaque bovin doit être accompagné d'un passeport et de l'ASDA en cours de validité.
- Notifier les mouvements des animaux.

### POUR L'IBR

Pour être indemne en IBR, un alpage ne doit accueillir que des animaux provenant d'exploitations indemnes. Il faut donc être attentif à la présence de la mention sur les ASDA et contacter le GDS en cas de doute.

### POUR LA BESNOITIOSE

Les bovins peuvent être porteurs du pathogène sans présenter aucun symptôme de la maladie. Les alpages sont des lieux propices à la propagation de cette maladie, il est donc important de ne pas monter d'animaux porteurs ou de séparer les animaux positifs des négatifs. Seule une analyse avant la montée peut permettre de détecter l'infection.

### POUR LA BVD

Ce sont principalement les bovins IPI qui propagent le virus au sein d'un troupeau ou d'un alpage. Il est donc important de garantir « Non IPI » les bovins qui transhumèrent. Etant donné qu'un IPI naît suite à une contamination pendant la gestation, si des vaches ou des génisses gestantes, non vaccinées, sont mélangées en alpage, le risque de formation d'IPI est accru. Une prise de sang de tous les bovins qui ne sont pas déjà garantis NON IPI, avant la montée en alpage permet de détecter les bovins porteurs du virus.

Pour prévenir tous risques d'une infection silencieuse, le GDS vous propose de faire des analyses brucellose en descente d'alpage.

Les analyses demandées :

- Montée en alpage : Besnoitiose
- Descente en alpage : Besnoitiose et Brucellose

MONTÉE	COÛT/BOVIN	DESCENTE	COÛT/BOVIN
BESNOITIOSE	4.20 €	BRUCELLOSE	100 % GDS
AIDE DU GDS	-1.00 €	BESNOITIOSE	4.20 €
AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	-1.20 €	AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	-29 %
<b>COÛT TOTAL/BOVIN</b>	<b>2.00 €</b>	<b>COÛT TOTAL/BOVIN</b>	<b>3.00 €</b>

**Seuls les éleveurs isérois, adhérents au GDS 38 et respectant le protocole peuvent bénéficier des aides.**

Pour vous faciliter la gestion et l'organisation avant la montée et la descente d'alpage, le GDS vous propose de vous fournir des DAP (Document d'Accompagnement des Prélèvements), c'est-à-dire, des étiquettes à coller sur les tubes de sang.

De cette façon, le vétérinaire saura exactement quels bovins prélever, les analyses demandées seront déjà renseignées et le laboratoire pourra enregistrer automatiquement les résultats des analyses.

Ainsi, le GDS sera en mesure, par la suite, de vous fournir des garanties « Non-IPI », pour tous vos bovins ayant des analyses enregistrées. Mais pour que cela fonctionne, il faut que tout le monde travaille dans l'anticipation.

**Nous sommes dans l'attente des retours des présidents d'alpage. Une fois la liste des participants connus, le GDS envoie aux**

éleveurs la liste de tous leurs bovins afin que l'on connaisse les bovins susceptibles de monter en alpage. Cette liste nous permettra ensuite d'éditer les DAP.



Seules les analyses effectuées avec un DAP bénéficieront des tarifs négociés et des aides.



Pour en savoir plus

### Les formations à venir

Les formations organisées s'inscrivent dans une démarche de collaboration du GDS et des vétérinaires praticiens pour aider à développer l'autonomie des éleveurs et approfondir leurs connaissances professionnelles.

Différents thèmes sont abordés (phytothérapie, éleveur infirmier, parage, santé des veaux...) et toutes les espèces sont ciblées.

Pour poursuivre l'année, le GDS organise :

- **Mardi 20 février et jeudi 22 février 2024 : Formation sur 2 jours. Les gestes manuels permettant d'apporter soin et bien-être à ses bovins** - Aude DEMONTALIVET - Sud Isère
- **Mercredi 21 février 2024 : Les gestes manuels permettant d'apporter soin et bien-être à ses équins** - Aude DEMONTALIVET - Rives
- **Jeudi 29 février 2024 : Santé de la vache allaitante : de la mise à la reproduction au jeune bovin** - Sandrine BONNET-SIMON - Rives
- **Mardi 19 mars 2024 : Perfectionnement à la phytothérapie** - Michel BOUY - Rives
- **Vendredi 7 juin 2024 : Biosécurité en élevage de volailles** - Aurore TOSTI - Rives
- **Mardi 18 juin 2024 : Biosécurité en élevage de porcs** - Aurore TOSTI - Rives

### Calendrier des formations

FEVRIER 2024

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			



## Calendrier des formations

# MARS 2024

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

## Calendrier des formations

# JUIN 2024

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					01	02
03	04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## Planning des formations 2024

### Le bilan de l'assemblée générale

Nous sommes ravis d'avoir partagé avec vous notre Assemblée Générale qui s'est tenue le 23 janvier 2024.

Au cours de cette assemblée, nous avons pris le temps d'examiner en détail le bilan de l'année 2023 du GDS 38, ainsi que ceux d'AgroDirect et de Farago. Les différentes actions entreprises par les diverses sections ont également été abordées, offrant ainsi une vision complète des activités menées au sein du GDS.

Le docteur vétérinaire Alexandre Fauriat a exposé de nombreux éléments sur la maladie de Mortellaro lors de la deuxième partie de cette assemblée générale, offrant une présentation à la fois intéressante et très instructive pour les éleveurs présents.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont pris part à cette assemblée !





# PROMOTION



**-10%**

sur la gamme "INSECTES"

Sauf loi



\*Offre valable jusqu'au 06 Mars 2024



# FARAGO 38

VOTRE EXPERT EN HYGIÈNE

- DÉRATISATION - DÉSORISATION
- DESTRUCTION NIDS DE GUÊPES, FRELONS
- ANALYSE D'EAU
- DÉSINSECTISATION
- NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

CONTACTEZ NOUS AU 09 74 50 85 85



Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



**GDS ISERE**

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | [gds38@reseaugds.com](mailto:gds38@reseaugds.com)

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)